



ASSOCIATION LES ENFANTS DU DESERT

Association loi de 1901
à but non lucratif et humanitaire

Siège social : 7, rue des Prêtres
17740 Sainte Marie de Ré
Tel : 05 46 30 16 20

Mail : genevieve.courbois@orange.fr
Site Internet www.lesenfantsdudesert.org

N° 017-3004626 Déclarée le 5/07/2000

BULLETIN de SOUTIEN

Nom, Prénom (ou raison sociale) :

Adresse :

Mail :

j'ai décidé d'apporter mon soutien à l'association « Les Enfants du Désert », association humanitaire et sans but lucratif, pour financer le projet de lutte contre la malnutrition à ATAR en Mauritanie.

Je donne la somme de Euros

Je désire être membre de l'Association (cotisation annuelle payable en Juin)

Je donne la somme de 20 (vingt) Euros.

Je souhaite recevoir la lettre d'information de l'Association

Je désire parrainer un enfant pour une année. Je donne la somme de 60 euros.

Je désire devenir un donateur régulier de l'association « Les Enfants du désert ».

Je choisis de verser la somme de 10 € 30€ 50€ €

À la fréquence suivante mensuelle trimestrielle

Je joins un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) (Le premier prélèvement aura lieu le 10 du mois suivant la réception de ce courrier).

• Le règlement peut être réalisé par chèque au nom de « Les Enfants du Désert » ou par virement au compte de Les Enfants du Désert RIB 11706 32007 52239560001 03.

J'ai pris note qu'un reçu fiscal me sera adressé.

Joindre le reçu fiscal à votre déclaration de revenus vous permet de bénéficier d'une déduction d'impôts de 66% (dans la limite de 20% de votre revenu imposable). Ainsi un soutien de 30 € par mois vous revient en réalité à 10,20 € par mois.

Date

Signature